
CLIC FINORGA – COMPLEXE PETROLIER

Compte-rendu de réunion
du Jeudi 3 juillet 2008
à la Sous-Préfecture de Vienne.

Étaient présents :

Les membres du collège des « administrations »

- Philippe NAVARRE , Sous-Préfet de Vienne, Président du CLIC
- Alexandre BARBERO, DRIRE Rhône-Alpes – Groupe de subdivisions de l'Isère
- René HUMBERT, DDE 38 SANO
- Major Bernard SALOMON, SDIS 38
- Claudine BRUNEL, Préfecture de l'Isère, SIDPC

Les membres du collège des « collectivités territoriales »

- Jean-Pierre RIOULT, Maire de Chasse-sur-Rhône
- Robert CHAUDIER, Maire de Villette-de-Vienne
- Jean NEMOZ, Conseiller Prévention-Sécurité à la Mairie de Givors
- Bruno PERRIN, Adjoint au Maire de Ternay

Les membres du collège des « exploitants »

- Philippe MOY, société FINORGA
- Thierry MORIN, société ESSO
- Didier VALLES, société CDH, Dépôt de Villette-de-Vienne
- Gilles NOGUEROL, société TOTAL, Stockage de Serpaize
- Marc SANTONI, société TOTAL, Dépôt de Villette de Vienne
- Guy DELSAUT, société SPMR

Les membres du collège des « riverains »

- Joel CHOLEZ, association Sévenne Environnement
- Bernard LOUIS, Riverain
- Pierre PORETTI, Riverain

Les membres du collège des « salariés »

- Guillaume BOUCHER, Secrétaire CHSCT de FINORGA
- Gérard CLEMENT, CHSCT de FINORGA
- Denis LOUISOT, CHSCT dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne
- Jean-Pierre MESTRALLET, CHSCT dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne

Autres participants

- Sophie ROUSSILLO, DRIRE Rhône-Alpes – Groupe de subdivisions de l'Isère
- Lise TORQUET, DRIRE Rhône-Alpes – CIRIMI
- Françoise CHARRIN, DDE 38 SANO
- Mr GUIRAUD, Sous-Préfecture de Vienne
- Mr PERRENOT, Sous-Préfecture de Vienne
- Amélie MONESTIER, FINORGA
- Guillaume CREZE, société ESSO

La séance est ouverte à 14h30 par **Mr Philippe NAVARRE, Sous-Préfet de Vienne.**

Introduction

Mr le Sous-Préfet de Vienne tient tout d'abord à s'excuser pour le double report de la réunion du CLIC (dû notamment à des calendriers chargés et suite à des arbitrages qui se sont avérés nécessaires).

Il précise en préambule que le présent CLIC concerne les établissements FINORGA à Chasse-sur-Rhône et les dépôts pétroliers de Serpaize et Villette-de-Vienne.

Mr RIOULT, Maire de Chasse-sur-Rhône, souhaite préciser que le Port Pétrolier de Givors n'est pas concerné par le présent CLIC.

L'ordre du jour de la réunion du CLIC est le suivant :

- *présentation des missions du CLIC*
- *désignation du Président*
- *présentation des exploitants (NOVASEP – FINORGA, Complexes pétrolier de Villette-de-Vienne et Serpaize)*
- *bilan de la remise et de l'examen des études des dangers*
- *présentation de la campagne d'information sur les risques industriels majeurs*
- *questions diverses*

Présentation des missions des CLIC – Mme TORQUET, DRIRE Rhône-Alpes - CIRIMI

Mme TORQUET, au cours de son exposé, introduit la notion de bassin industriel, qui est privilégiée pour la constitution des CLIC (ce qui est le cas dans le présent CLIC). L'aire géographique est délimitée par le périmètre d'exposition aux risques, qui est par défaut le périmètre PPI.

Mme TORQUET indique que 33 CLIC ont été créés en Rhône-Alpes, dont 6 en Isère et explique que lorsqu'un Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques existe (ce qui est le cas dans l'Isère avec le CIRIMI) c'est à lui que revient la prise en charge du secrétariat du CLIC.

Mme TORQUET revient ensuite sur la composition du CLIC en précisant que des représentations indirectes sont possibles pour les collectivités territoriales, via les communautés de communes, et souligne la nécessité de nommer un président du CLIC.

En ce qui concerne les missions essentielles du CLIC, sont récapitulés les rôles du CLIC :

- dans l'élaboration du PPRT,
- pour l'information par l'exploitant de ses activités et de ses projets,
- en tant que destinataire de documents tels qu'analyses critiques des études des dangers, plans d'urgence (informés des exercices PPI).

Mme TORQUET précise également que le CLIC a pour mission d'émettre des observations sur les documents d'informations (par exemple ceux relatifs à la campagne d'information des populations sur les risques majeurs qui sera abordée au cours de la présente réunion), qu'il peut demander des informations sur les accidents, et peut faire réaliser des tierces expertises (en fonction cependant des budgets mis à disposition par l'état).

Mr le Sous-Préfet de Vienne propose que l'on revienne sur la nomination du Président après les présentations et sollicite des services de la Protection Civile un complément d'information préalable sur l'état d'avancement des PPI.

Mme BRUNEL, représentant les services de la Protection Civile, fait alors un état de l'avancement des 3 PPI en précisant que celui de NOVASEP - FINORGA a fait l'objet d'un arrêté en date du 29/05/2008. Les PPI de TOTAL Serpaize et de SPMR Villette-de-Vienne ont été approuvés pour leur part en 2007. Elle précise qu'un exercice aura lieu en fin d'année (novembre ou décembre).

Mr le Sous-Préfet de Vienne souhaite également avoir des précisions sur le devenir de SHELL et les liens avec CDH.

- ✓ **Mr VALLES, représentant la société CDH**, précise qu'aujourd'hui ce n'est plus SHELL mais CDH, Compagnie de Distribution des Hydrocarbures, qui exploite une partie des stockages du complexe pétrolier de Vilette-de-Vienne. La société fait partie du groupe Lyondellbasell.

Présentation des activités de la société NOVASEP – FINORGA

Mr MOY, représentant la société NOVASEP – FINORGA, présente ses activités en rappelant que FINORGA fait partie du groupe NOVASEP, et fabrique des produits pour la santé (intermédiaires de synthèse pour principes actifs pharmaceutiques).

Les procédés mis en œuvre sont des réactions de chimie organique, à partir de matières premières (dont des solvants) mélangées dans des réacteurs, pour aboutir au final à une poudre constituant le principe actif pharmaceutique.

230 personnes travaillent sur le site de Chasse-sur-Rhône dont 60 en Recherche-développement.

Mr MOY présente ensuite des photographies aériennes permettant de localiser les activités sur le site. Il localise les 2 risques principaux, liés à des émissions potentielle de gaz acide chlorhydrique (lié à l'utilisation de chlorure d'aluminium) et ammoniac.

Mr PORETTI, riverain, demande des précisions sur le type de rejets effectués dans le Rhône

- ✓ **Mr MOY** précise qu'il s'agit de rejets issus, après traitement très poussé, de la station de traitement interne du site, délivrant des rejets de qualité très satisfaisante.

Présentation du dépôt SPMR, par Mr DELSAUT, SPMR

Mr DELSAUT présente sa société, dont l'activité est le transport des hydrocarbures par pipeline. La branche principale des conduites d'acheminement part de Fos-sur-Mer pour alimenter entre autres 3 dépôts pétroliers de la région de Lyon : CDH, ESSO et TOTAL. SPMR exploite également un stockage de 92 000 m³ au niveau du complexe pétrolier de Vilette-de-Vienne. Le stockage est constitué de 22 bacs.

Sur le dépôt de Vilette-de-Vienne, le travail s'effectue en symbiose avec les 3 autres exploitants du dépôt, que ce soit pour le matériel ou pour le personnel, par le biais des conventions d'exploitation qui ont été passées.

SPMR dispose d'un centre administratif et contrôle un certain nombre de paramètres à distance tout en maintenant une présence humaine 24/24 sur site.

Il précise enfin qu'en vue de prévenir les risques, des terrains ont été achetés autour du site.

En réponse à une question d'un membre du collège « riverains », il indique que les premières habitations se situent dans un rayon de 250 à 300m.

Présentation du dépôt TOTAL de Vilette-de-Vienne, par Mr SANTONI, TOTAL

Au préalable, **Mr SANTONI**, explique que pour ce dépôt TOTAL est lié à SPMR par une convention d'exploitation.

TOTAL dispose d'un bac de stockage de 60 000 m³, contenant du fioul domestique, non inflammable à température ambiante. Ce bac est utilisé comme réserve stratégique (SAGES).

Mr SANTONI, présente ensuite les investissements sur la sécurité, les principales mesures

de prévention des risques, souligne l'adaptation de l'organisation et, sur un schéma de bac type représentatif du cas de Vilette-de-Vienne, détaille les équipements de sécurité (alarmes niveaux, rétentions). En matière de respect de l'environnement, Mr SANTONI présente les dispositifs existants en cas d'épandage (zones étanches et délimitées).

Il conclut sur les dispositions de sûreté en vigueur et précise que l'étude des dangers a été terminée récemment et vient d'être transmise à la DRIRE.

Mr PORETTI, riverain, souhaite avoir des compléments sur les mesures de protection vis-à-vis de la foudre, d'autant que ces phénomènes sont de plus en plus violents ces derniers temps

- ✓ **Mr SANTONI, TOTAL**, répond que les règles de protection foudre sont appliquées sur l'ensemble de l'entité, en appliquant les normes standards en la matière, qui garantissent notamment la continuité électrique et prévoient l'existence de parafoudre sur les instruments de sécurité. Il ajoute qu'à partir d'une notification par le service météo-orage, des arrêts peuvent être envisagés de façon préventive.
- ✓ **Mr DELSAUT, SPMR**, ajoute que plus aucun arrêt dû à la foudre n'a été constaté depuis 9 mois, et que les installations sont arrêtées de manière préventive en fonction des bulletins publiés par Météorage.

Mr SANTONI, TOTAL ajoute enfin à son intervention sur le dépôt TOTAL de Vilette-de-Vienne que le portail d'entrée est en train d'être renforcé et qu'une aire de retournement extérieure est créée afin que des camions qui ne sont pas admis sur le site, n'ait pas à pénétrer sur le site pour effectuer leur demi-tour. Il ajoute que des casse-vitesses et un système de badges ont été mis en place. En outre, le site a fait l'objet d'une inspection par la commission zonale de sécurité.

Mr le Sous-Préfet de Vienne suggère la mise en place d'un système de vidéoprotection.

Présentation du dépôt CDH (Compagnie de Distribution des Hydrocarbures) de Vilette-de-Vienne, par Mr VALLES, CDH

CDH dispose de 4 bacs de Gasoil et FOD dont 3 sont en exploitation.

Le dépôt est géré par SPMR par le biais d'une convention/contrat.

Ces bacs en exploitation totalisent 62 000 m³ dont la majorité est destinée à du stockage stratégique (SAGES). Les installations comprennent également un poste de chargement en libre-service, qui approvisionne en gazole et en FOD entre 5 et 10 camions par jour.

Les sécurités sur les bacs sont comparables à celles citées dans la présentation précédente. Ces sécurités sont gérées comme des Eléments Importants Pour la Sécurité (EIPS), selon les obligations des sites SEVESO.

Parmi ces sécurités, Mr VALLES cite notamment les niveaux haut et très haut, les cuvettes de rétention, le réseau Incendie (Mousse et Eau) ; les moyens de lutte étant fournis par TOTAL dans le cadre d'un accord de partenariat.

Le POI (Plan d'Opération Interne) du site est piloté par SPMR et l'étude des dangers du stockage CDH a été déposée en 2007 et est en cours d'examen.

Présentation du dépôt ESSO de Vilette-de-Vienne, par Mr MORIN, représentant d'ESSO

Mr MORIN, ESSO, explique tout d'abord que ESSO est propriétaire et exploitant du dépôt de Vilette-de-Vienne, SPMR en étant l'opérateur. Le correspondant du site est le chef du dépôt de Lyon.

Le dépôt ESSO de Vilette-de-Vienne est constitué de 2 bacs de stockage de 55 000 m³ de fioul ordinaire domestique (FOD).

Ce sont des bacs « dormants » à caractère stratégique (1 mouvement tous les 2 ans). Il n'y a pas

d'installation de chargement.

Les cuvettes de rétention sont étanches avec détection de fuite d'hydrocarbures. Un séparateur traite les rejets.

Mr MORIN présente ensuite les moyens de défense incendie et précise que l'étude des dangers concernant ce dépôt a été remise en 2007.

Mr CHOLEZ, représentant l'association Sévenne Environnement, demande des précisions sur la notion de stockage « stratégique »?

- ✓ **Mr DELSAUT, SPMR,** explique que certains bacs de stockage sont en location à titre de stockage stratégique. Dans ce cadre, ils peuvent faire l'objet de visites imprévues.

Mr le Sous-Préfet de Vienne ajoute que ces stockages sont destinés à constituer une réserve suffisante en cas de rupture d'approvisionnement.

Présentation du stockage de Serpaize, par Mr NOGUEROL, société TOTAL FRANCE

Mr NOGUEROL, TOTAL, resitue tout d'abord le stockage de Serpaize, en tant que satellite de la raffinerie de Feyzin (relié par pipeline). Le total des 6 bacs représente 350 000 m³.

Plusieurs types de produits pétroliers sont stockés, notamment des essences naphta, du kérosène et du fioul (ordinaire et gasoil).

Le dépôt a 2 fonctions principales : stockage intermédiaire de la raffinerie et point intermédiaire pour le transfert des produits via les pipelines OTAN et SPMR.

Les moyens de sécurité sont similaires à ceux des autres dépôts.

L'étude de dangers du site a été mise à jour en 2007.

Les moyens humains de secours sont constitués d'une équipe d'intervention comprenant du personnel exploitant du site de Serpaize ainsi qu'un apport de personnel en provenance du dépôt voisin de Villette-de-Vienne, puis des pompiers professionnels de la raffinerie et des sapeurs pompiers.

Mr le sous-préfet de Vienne demande alors des précisions quant à l'état d'avancement des études des dangers, en particulier pour NOVASEP - FINORGA

- ✓ **Mr BARBERO, DRIRE Rhône-Alpes,** précise que pour NOVASEP - FINORGA (classé en phase 2 selon la classification du Ministère qui distingue 4 phases de 1 à 4 par ordre décroissant d'enjeux), 10 études de dangers ont été élaborées (par secteurs). Un calendrier a été prescrit par Arrêté Préfectoral et les dernières études sont actuellement en cours de transmission. Il apparaît au cours du 1^{er} examen que seules quelques études contiennent des effets dont les conséquences sortent du périmètre de l'usine et donc participent au PPRT (notamment sur émission de gaz d'acide chlorhydrique ou ammoniac)

Mr le sous-préfet de Vienne souhaite avoir des éléments complémentaires sur les suites aux études des dangers de NOVASEP - FINORGA et les phases qui vont se dérouler ainsi que les délais associés

- ✓ **Mr BARBERO, DRIRE Rhône-Alpes,** répond qu'il existe déjà des contraintes incluses dans le PLU de la commune impactant directement sur l'urbanisme local. A la suite des PPRT, ces périmètres seront précisés et affinés, en tenant compte de la probabilité de l'évènement pour chacun des phénomènes dangereux, sur la base des aléas déterminés à partir des études des dangers

Mr le sous-préfet de Vienne demande à quel moment on passe de l'étude des dangers à la cartographie et de la cartographie au PPRT.

- ✓ **Mr BARBERO, DRIRE Rhône-Alpes,** précise que dès que l'étude des dangers est validée, la cartographie peut être réalisée et qu'à partir de la cartographie peut être déterminé le périmètre d'étude. Puis, à partir du périmètre d'étude, c'est un travail en concertation incluant DRIRE et DDE qui permet l'élaboration du PPRT.

Mr le Sous-Préfet de Vienne souligne que c'est la définition du périmètre d'étude qui permettra

de déboucher formellement sur la prescription du PPRT.

En compléments sur les études des dangers, les représentants de la DRIRE Rhône-Alpes précisent que fin 2008, une fois l'ensemble des compléments remis par les exploitants, les éléments relatifs aux périmètres PPRT se clarifieront. Le CLIC pourra alors à nouveau être réuni. Dans l'attente, il convient d'être prudent avec les éléments du porté à connaissance intégrés dans les documents d'urbanisme.

Mr RIOULT, Maire de Chasse sur-Rhône, ajoute qu'effectivement, on disposait déjà d'éléments, que les zones de dangers étaient importantes et souhaite que le périmètre ne soit pas étendu suite à la révision des études des dangers.

Mr PORETTI, riverain, s'interroge alors sur la visibilité du panache d'ammoniac qui serait émis des cheminées de NOVASEP - FINORGA.

- ✓ **Mr MOY** précise que FINORGA ne dispose pas de cheminées sur son site et n'émet pas de rejets atmosphériques liés à ses process. Les émissions de composés tels que l'ammoniac gazeux (NH₃) ne sont abordés que dans des conditions accidentelles sur les équipements de stockages et de distribution. Les produits sont manipulés dans des circuits confinés et stériles.

Mme ROUSSILLO, DRIRE Rhône-Alpes, fournit, pour compléter cet état des lieux, des éléments complémentaires en ce qui concerne les études des dangers pour TOTAL Serpaize ; l'étude des dangers a été remise en juillet 2007 et sera examinée en 2009 (en fonction des études à traiter en priorité par la DRIRE sur 2008) ; on peut donc compter sur une prescription du PPRT, au mieux fin 2009.

Les dépôts de Villette de Vienne et Serpaize feront l'objet d'un PPRT commun.

En complément, **Mr RIOULT, Maire de Chasse-sur-Rhône**, précise qu'un DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été réalisé pour la commune de Chasse-sur-Rhône. Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est en cours de réalisation depuis 2 ans et sera opérationnel au dernier trimestre 2008.

Présentation de la campagne d'information 2008 sur les RIM – Mme TORQUET, CIRIMI (Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans le département de l'Isère)

Mme TORQUET, présente l'opération de grande envergure qui va se dérouler à l'automne en Rhône-Alpes, la « campagne d'information 2008 sur les Risques Industriels Majeurs » (RIM). Cette opération est une obligation réglementaire pour les exploitants des installations soumises à PPI et se déroule sous l'égide du Préfet.

A noter qu'en 2008, la campagne d'information devient une campagne régionale, l'objectif est de mettre les moyens en commun, d'homogénéiser les pratiques et de faire un point 0, de telle manière à ce qu'en 2008 tous les établissements SEVESO de Rhône-Alpes aient fait leur information réglementaire.

En terme de dimensions, 230 communes sont concernées (dont Grenoble, Valence, Annecy et Lyon), ce qui représente 1,4 millions de personnes.

Des regroupements sont réalisés par bassins (21 bassins en Rhône-Alpes, 3 en Isère et 1 commun Rhône-Isère dont font partie les établissements concernés par le présent CLIC). La distance d'information sera au moins le périmètre PPI.

Mme TORQUET invite également les membres de CLIC présents à consulter les supports mis à disposition, tout en insistant sur le fait qu'il s'agit de documents de travail restant à affiner et à finaliser.

La brochure de référence comporte des éléments généraux et une cartographie du bassin avec un résumé sur les entreprises, les zones correspondantes, ainsi que les communes visées. Puis des fiches établissements détaillent les éléments propres à chacun des sites concernés.

Un magnet résume les consignes ; il s'applique à toutes les situations susceptibles de se présenter autour des sites SEVESO de Rhône-Alpes.

A noter également que :

- une affichette est destinée à être apposée dans les lieux publics, les immeubles de plus de 15 logements et les groupes scolaires,
- un dossier détaillé est destiné aux relais d'opinion,
- un site internet dédié est en cours d'activation,
- un numéro vert est mis à jour pour tenir compte de la modification du signal d'alerte,
- une vingtaine de réunions publiques seront organisées sur Rhône-Alpes,
- de nombreuses actions sont prévues dans le milieu scolaire (reposant en particulier sur un film, à vocation de vulgarisation sur le sujet, qui sera employé largement)

Question de **Mr NOGUEROL, TOTAL**, sur le calendrier de cette campagne

- ✓ **Mme TORQUET, CIRIMI**, précise que le lancement de la campagne se fera mi-octobre. Une conférence de presse sera donnée par Mr le Préfet pour lancer l'opération. La campagne se déroulera jusqu'à fin novembre. A noter que les exploitants des sites pourraient être sollicités pour des réunions publiques.

Mr le Sous-Préfet de Vienne, attire l'attention, tout en prenant bien en considération qu'on ne dispose encore à ce jour que de versions provisoires de supports, sur la présence résiduelle de la dénomination de la société SHELL, sur les plaquettes abordant les stockages de villette-de-Vienne.

- ✓ **Lise TORQUET, CIRIMI**, précise que l'erreur a été identifiée et que toutes les fiches ont dû être désormais envoyées aux exploitants et à la DRIRE pour validation finale.

Mr le Sous-Préfet de Vienne invite alors les exploitants présents à faire remonter leurs observations à Mme TORQUET, en soulignant l'importance de ces documents qui constitueront la base de l'information des populations pour les cinq années qui viennent.

Mr le Sous-Préfet de Vienne, avant de passer aux questions diverses, suggère au préalable d'aborder la désignation du président du CLIC et propose qu'un des deux maires présents, **Mr RIOULT, Maire de Chasse-sur-Rhône** ou **Mr CHAUDIER, maire de Villette-de-Vienne** assure cette fonction.

Après échange entre les deux Maires, qui conviennent que Chasse-sur-Rhône présente une plus grande densité de population autour d'un des sites concernés, **Mr RIOULT, Maire de Chasse-Rhône**, est nommé **Président du CLIC FINORGA – COMPLEXE PETROLIER**, sans objection de la part des présents.

En l'absence de questions complémentaires, la séance du **CLIC FINORGA – COMPLEXE PETROLIER** est levée à 16h30



Compte rendu réalisé pour le compte de la DRIRE par Christophe JANNON
 Société AMARISK – 31 rue de la convention – 38 200 VIENNE - (04 74 54 73 16)
christophe.jannon@amarisk.net